

L'ENTRÉE dans le Marché commun

NOUS avons récemment publié (1) une analyse du projet gouvernemental destiné à préparer l'entrée de la France dans le Marché commun. La commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale s'est immédiatement saisie de ce texte et au cours des premières discussions, les commissaires socialistes ont été amenés à déposer un contreprojet. Car il est apparu que le texte du gouvernement présente un certain nombre d'imperfections.

Examen critique du projet gouvernemental

Bien que se fixant des buts tout à fait acceptables, le projet du gouvernement soulève un certain nombre de critiques.

Dans la forme, les différents problèmes à résoudre sont présentés d'une façon disproportionnée à leur importance réelle.

Dans le fond, ce texte ne prévoit, en fait, aucune institution permanente susceptible d'assurer la coordination de l'effort que toutes les branches professionnelles et toutes les catégories sociales de la nation vont être appelés à fournir pour adapter notre économie, jusqu'alors protégée par les barrières douanières, aux conditions nouvelles du Marché commun.

Il est simplement prévu qu'une commission « ad hoc » sera créée à l'Assemblée nationale. Pour le reste, c'est-à-dire pour toutes les mesures d'application, le gouvernement demande simplement une délégation de pouvoirs extrêmement large.

Certes, la ratification *a posteriori* des décrets pris par le gouvernement est bien envisagée, mais on sait les difficultés devant lesquelles se trouve le Parlement lorsqu'il veut annuler une mesure déjà entrée en application. Le texte gouvernemental constituerait donc un dessaisissement important du Parlement de toutes les questions économiques et incidemment des questions fiscales et sociales. En schématisant quelque peu, le texte gouvernemental n'apparaît donc que comme une loi de pleins pouvoirs, illimitée dans le temps : c'est l'objection fondamentale que nous lui faisons. Il est à noter également que l'association des organisations représentatives des travailleurs n'est pas non plus expressément prévue.

De tous côtés ce texte suscite d'ailleurs des réticences et des objections. Dans ces conditions, le groupe socialiste a décidé de prendre l'initiative d'un dépôt d'un contreprojet constructif qui, s'il n'entre peut-être pas autant dans les détails que le texte gouvernemental, prévoit par contre des institutions permanentes, nécessaires à la solution des problèmes concrets.

Le contreprojet socialiste

Ce contreprojet a été signé par nos camarades Piette, Gazier, Gozard, Vals, Savary et l'ensemble du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Il fait suite au texte précédemment déposé par notre ami A. Conte.

L'exposé des motifs rappelle les raisons pour lesquelles nous avons non seulement voté le traité du Marché commun, mais nous avons été parmi ses promoteurs les plus actifs.

« En votant le Marché commun, dont l'esprit et les buts sont manifestement libéraux, nous n'avons pas entendu renoncer à notre critique du système libéral qui est en grande partie responsable de nos difficultés actuelles, mais nous avons pris en considération le fait que la création de l'Europe sur le plan politique et l'ouverture de vastes marchés étaient conformes aux enseignements de l'Histoire.

Au surplus, le traité contient des dispositions susceptibles d'atténuer les défauts du système libéral. « Il est hors de doute que la réalisation du Marché commun va nécessiter de la part de l'économie française des efforts d'adaptation considérables. Notre économie qui est aujourd'hui placée à

mi-chemin entre l'économie libérale et l'économie sous contrôle de l'Etat, ne tirera tout le bénéfice de l'extension de ses débouchés que dans la mesure où elle saura accepter des disciplines nouvelles.

Nous avons jusqu'ici les plans de modernisation et d'équipement qui fixaient des objectifs globaux à atteindre. Mais l'intérêt général qui se trouvait traduit par ces plans, n'avait aucun moyen de pression directe pour assurer leur réalisation. Seuls les « encouragements administratifs » sous forme de détaxation fiscale ou de facilité de crédit étaient susceptibles d'inciter les entreprises privées à faire les efforts de modernisation et d'équipement nécessaires pour permettre à l'économie française d'atteindre les objectifs fixés par le plan. En fait, ces objectifs ont été généralement réalisés dans les entreprises du secteur public, bien que parfois tous les efforts d'investissements prévus et souhaitables n'aient pas été accomplis, mais beaucoup moins parfaitement dans celles du secteur privé.

Lorsque l'économie française va entrer dans le Marché commun, nous estimons que la puissance publique ne saurait tolérer que l'inertie, l'incapacité ou l'obstruction volontaire de certains intérêts privés ne mette en péril l'ensemble de l'économie nationale et, par voie de conséquence, les citoyens et les travailleurs de notre pays.

L'Etat doit être prêt à faire les efforts nécessaires pour aider les secteurs économiques défavorisés mais il est en droit d'attendre en retour que ceux-ci fassent d'eux-mêmes le maximum pour s'adapter.

Notre projet retient donc tous les buts indiqués dans le texte gouvernemental mais alors que celui-ci ne prévoit aucune institution autre que des décrets pour atteindre ces objectifs, nous avons estimé qu'il était nécessaire de créer des organismes spécialisés, dans lesquels seraient représentés tous les intérêts en présence, permettant ainsi de mettre en commun toutes les bonnes volontés.

C'est ainsi que ce contre-

Michel FROMENT.
(SUITE PAGE 2)

(1) Voir le numéro du « Populaire » du 18 février.

MARCHE COMMUN

(SUITE DE LA 1^{re} PAGE)

projet prévoit la création d'un conseil consultatif supérieur de la Communauté économique européenne.

Ce conseil supérieur sera composé pour moitié de membres du Parlement et pour moitié de représentants des professionnels et des syndicats. Son rôle serait à l'image, par exemple, de la Commission supérieure de la convention collective, à la fois de procéder à une photographie permanente de la situation économique et d'arrêter un certain nombre de recommandations fixant les buts à atteindre.

Ce conseil supérieur ne se substituerait pas au commissariat au plan qui continuerait à définir les objectifs globaux de production. De ceux-ci le conseil supérieur en tirera des recommandations précises, secteur par secteur et parfois même entreprise par entreprise. L'importante représentation des professionnels intéressés leur permettrait d'avoir une part déterminante dans l'élaboration de ces recommandations, compte tenu des impératifs techniques et économiques de chaque profession dont ils seraient les porte-parole.

Une période de dix-huit mois, pouvant être éventuellement modifiée dans certains cas d'espèce, sera laissée aux professionnels pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés dans les recommandations du Conseil supérieur.

Si à l'expiration de cette période, les recommandations formulées n'ont pas été suivies d'effets, nous prévoyons alors que le gouvernement pourra par tous moyens appropriés transformer les recommandations en obligations et prendre les mesures nécessaires pour qu'elles soient exécutées. A la différence du projet gouvernemental qui ne prévoit que cette procédure autoritaire, nous souhaitons donc associer en un effort volontaire de coopération tous les intéressés : chefs d'entreprise, cadres et ouvriers.

En dessous de ce conseil supérieur et plus près encore de la réalité, nous prévoyons la création d'un secrétariat général permanent auprès de la présidence du Conseil, chargé de la publicité des recommandations prises par le conseil supérieur et de toutes les mesures d'application qu'elles impliquent. Ce secrétariat ne sera pas une administration nouvelle car il sera composé de fonctionnaires qualifiés détachés par leur administration d'origine.

Ainsi, au lieu d'entrer dans les détails de toutes les mesures à prendre et d'en dresser un catalogue, ce qui est facile dans la mesure où on se borne à des généralités comme l'a fait le gouvernement, notre projet prévoit des institutions souples susceptibles de s'adapter à la conjoncture fluctuante de chaque période, et associant dans un effort volontaire de collaboration l'ensemble de la nation à l'immense œuvre entreprise.